

Informations importantes sur la mise en place du conteneur à déchets organiques

Pourquoi mettre en place un conteneur à déchets organiques ?

La *Kreislaufwirtschaftsgesetz* (loi allemande sur le recyclage) oblige la ville de Regensburg à réaliser une collecte sélective des déchets organiques. Afin de satisfaire cette obligation, la ville met en place un conteneur à déchets organiques. Ce nouveau conteneur va permettre à la ville de collecter les déchets alimentaires et de cuisine des ménages.

Les déchets végétaux, l'herbe coupée ou les déchets issus du jardinage sont toujours rassemblés dans les points de collecte des déchets verts.

La collecte sélective des déchets alimentaires et de cuisine permet de produire de l'énergie (biogaz) et de récupérer des éléments nutritifs pour les plantes. Cela préserve l'environnement, contribue de manière non négligeable à la transition énergétique et s'inscrit ainsi dans une logique environnementale.

Comment la collecte des déchets organiques est-elle organisée ?

Pour des raisons d'espace et de budget, les déchets organiques seront collectés via un système de dépôt à partir d'octobre 2017. Des conteneurs marrons de 240 litres seront mis à disposition dans 2 100 lieux publics et espaces résidentiels. Les déchets organiques doivent être déposés dans les conteneurs. Le contenu des conteneurs sera transformé en biogaz dans une installation de méthanisation qui composte à nouveau le digestat.

Vidage + Nettoyage

Les conteneurs à déchets organiques seront vidés par les éboueurs de la ville de Regensburg. Il n'y a pas de service complet pour les conteneurs des espaces résidentiels : ils doivent soit être accessibles de la voiture soit être mis à disposition. Les conteneurs seront lavés jusqu'à trois fois par an par la ville de Regensburg.

Utilisation

Des « kits de démarrage » seront distribués afin de faciliter la collecte. Ils se composent d'un seau de 7 litres avec couvercle et de sacs en plastique biodégradables pour la collecte des déchets organiques dans les foyers et leur transport jusqu'au conteneur. Les déchets alimentaires et de cuisine doivent donc être placés dans des sacs en plastique ou des sacs en papier compostables ou enveloppés dans du papier journal. Ainsi, le conteneur reste propre. Les sacs biodégradables, qu'ils soient en plastique ou en papier, doivent porter le marquage ci-après :



Voici ce qui est collecté

Du réfrigérateur	De la cuisine	De l'assiette et de la tasse
- Aliments périmés et moisis	- Graisses figées	- Restes de viande et os (cuits)
- Produits laitiers avariés	- Épluchures de fruits et légumes	- Filtres à café et sachets de thé
- Légumes flétris ou pourris	- Coquilles d'œufs	- Restes de nourriture cuite et crue
- Denrées alimentaires déballées et périmées	- Essuie-tout	- Restes de pain et de pâtisserie
	- Viande et restes osseux cuits	

À ne pas mettre dans le conteneur à déchets organiques

X Viande crue	X Mégots de cigarette	X Cendres de charbon de barbecue
X Couches	X Sacs d'aspirateur	X Emballages
X Excréments de chien et de chat	X Bois traité	X Herbe coupée
X Cendres de bois	X Déchets verts	X Déchets résiduels

Compost de jardinage + déchets végétaux

Comme auparavant, les déchets végétaux sont rassemblés dans des points de collecte spécifiques et transportés dans une usine de compostage. Il est toujours possible de faire du compost dans son jardin.

Toutefois, de nombreux déchets alimentaires et de cuisine ne sont pas adaptés au compost de jardinage. C'est pourquoi la collecte des déchets alimentaires et de cuisine dans le conteneur à déchets organiques vient compléter le compost individuel.

Questions complémentaires

Office de l'environnement, conseils en gestion des déchets

Marjan Akhtari, téléphone 0941/507-7317, Franziskus Müller, téléphone 0941/507-2311

E-mail : biotonne@regensburg.de

Site internet : www.regensburg.de/biotonne